

Objectifs pédagogiques :

L'association école de musique Mélodie d'Orée-d'Anjou a pour objectifs principaux :

- développer et perfectionner les dispositions musicales des jeunes ;
- élever le niveau artistique des jeunes générations ;
- développer les pratiques musicales d'ensembles sous diverses formes.

Inscriptions et cotisations

Pour qu'une inscription soit valide, tout dossier doit obligatoirement être remis complet bien avant la rentrée au secrétariat.

Les bulletins comme les règlements ne seront pas acceptés par les professeurs lors des cours.

Les paiements doivent obligatoirement être effectués à l'inscription :

- l'adhésion familiale 2023-2024 d'un montant de 25€ (ou 35€ pour toute réinscription après le 14 juillet 2023) ;
- la totalité du ou des enseignement(s) ;
- uniquement si demandée(s) et validée(s) : la ou les location(s) d'instrument(s).

Toute saison commencée est due. Les droits d'inscriptions ne sont pas restitués. Aucun remboursement en cours de saison.

En situation de confinement, et dans la mesure du possible, les enseignements sont maintenus en visioconférence.

Le tarif des cours à deux est applicable uniquement en cas de binôme disponible, dans le cas contraire la différence tarifaire avec le tarif individuel vous sera demandé.

Les tarifs sont fixés chaque année par le conseil d'administration. Un supplément est demandé pour chaque élève résidant en dehors d'Orée-d'Anjou ainsi qu'aux adultes. Ce supplément est révisable chaque année par le conseil d'administration.

La participation aux pratiques collectives est incluse pour tout élève inscrit à un cours individuel/duo.

Une réduction de 10% sur les inscriptions totales (hors adhésion et location(s)) est consentie aux familles dès 3 membres inscrits.

Chaque nouvel élève a droit à un cours d'essai, par la suite, et à partir du deuxième cours, la saison entamée est due.

L'inscription d'un élève en cours d'année est acceptée en cas de déménagement par exemple, et s'il est déjà inscrit dans une autre école de musique, dans la mesure des places disponibles.

L'inscription à l'école de musique Mélodie engage de ce fait à respecter le règlement intérieur.

Organisation des cours

La saison musicale s'organise du 11 septembre 2023 au 1^{er} juillet 2024, sur 34 semaines + 1 semaine (auditions, concert, etc.).

Un minimum de 30 séances est garanti. Ces 30 séances comprennent les cours collectifs dispensés de manière occasionnelle.

Le calendrier des manifestations de l'école de musique Mélodie sera fixé par le conseil d'administration en début de saison scolaire.

Participation indispensable à 1 audition, concert ou prestation minimum dans la saison.

Une assiduité rigoureuse et un suivi très sérieux du programme sont indispensables pour une bonne réussite musicale.

Absences

Absence d'un professeur : les cours non assurés pour convenance personnelle seront récupérés.

Absence d'un élève : toute absence doit être signalée. Les absences des élèves ne seront pas récupérées.

Droit à l'image

L'école de musique Mélodie est amenée à faire des photos ou vidéos des élèves afin de les utiliser et les diffuser. La signature de ce règlement intérieur vaut acceptation. Si vous n'êtes pas d'accord, merci de remplir le coupon réponse de l'autorisation parentale (document à demander au secrétariat), valable aussi pour les élèves majeurs.

Règlement Général sur la Protection des Données (RGDP)

Vos données personnelles ainsi que celles des membres de votre famille (noms, prénoms, dates de naissances, adresses postales, téléphones, adresses mails, etc.) sont collectées et utilisées, avec votre consentement par la signature de ce présent règlement intérieur, uniquement par l'association école de musique Mélodie, de manière informatique ou par papier, pour : gérer et tenir à jour la liste des élèves et adhérents, envoyer aux adhérents et élèves des informations utiles tout au long de la saison, etc.

Elles sont conservées plusieurs années pour archivage et gestion administrative.

Pour exercer vos droits sur vos données, et pour toutes informations, veuillez vous adresser au secrétariat (coordonnées ci-dessous).

Secrétariat

Les jours d'ouverture du secrétariat sont le mercredi de 10h à 12h et de 15h à 17h, et le vendredi de 15h à 17h.

503 rue du Moulin – Drain 49530 OREE-D'ANJOU

Tél : 07.56.43.19.17 – Mail : accueil@ecolemusiquemelodie.fr – Site Internet : www.ecolemusiquemelodie.fr

Direction Coordination

Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter Claudie TOUBLANC (06.63.22.74.24 – direction@ecolemusiquemelodie.fr)

NOM et Signature du représentant légal :